

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

**VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION 308-
MAISON DE L'ARCHITECTURE POUR UNE ÉTUDE EN RÉSIDENCE AQUITAINE.
APPROBATION. DÉCISION**

Séance du 9 février 2022

L'an deux mille vingt deux, le neuf février à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, M Joussaume, M Capouillez, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Tartary, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, M Mangon, Mme Vaccaro, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Acquaviva, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Fize à Mme Martin
Mme Berbis à Mme Canouet
M Hélaudais à Mme Courrèges

Secrétaire de séance : M Claude Joussaume.

La séance est ouverte,

Délibération du : 9 février 2022
Rendue exécutoire le : 11 février 2022
Publiée le : 11 février 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 9 février 2022

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION 308-MAISON DE L'ARCHITECTURE POUR UNE ÉTUDE EN RÉSIDENCE AQUITAINE. APPROBATION. DÉCISION

M Jean-Luc Trichard, Adjoint au Maire délégué Urbanisme, aménagement et paysage, transports collectifs et forêts, présente le rapport suivant.

Le « 308-Maison de l'Architecture en Nouvelle-Aquitaine » (308-MA) a été fondé en 1993 sous la forme d'une association loi 1901. Il tire son nom de son adresse qu'il partage depuis 2009 sur la rive droite de Bordeaux avec l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine.

Engagée dans la valorisation et la diffusion de la culture architecturale, urbaine et paysagère, la structure organise 30 à 40 événements par an : expositions, conférences, actions pédagogiques, voyages d'études et visites guidées, ouverts à tous, professionnels comme amateurs, scolaires ou jeune public, cette structure défend une culture vivante et un goût prononcé pour les disciplines artistiques.

Dans le cadre de ces actions, le 308-MA a été retenu au niveau national pour organiser une étude en résidence proposée à la candidature d'une équipe constituée de deux personnes, composée d'un architecte mandataire de l'équipe, accompagné d'un autre professionnel : écrivains, sociologues, costumiers, musiciens, anthropologues, cinéastes, danseurs ...

Cette étude en résidence, organisée sur 6 semaines entre avril et août 2022, s'intéressera à Saint-Médard-en-Jalles, plus particulièrement le quartier de Beauminé sur la thématique suivante :

« Depuis la crise sanitaire, le lotissement connaît un retour en grâce. Renvoyant l'image de la lointaine banlieue et du repli sur soi, il est aussi synonyme d'étalement urbain, de mixité sociale limitée et questionne les mobilités.

Quelle identité revendique-t-il ? Comment les habitants la décrivent-ils ? La défendent-ils ou au contraire en pressentent-ils les limites ?

Les premiers lotissements commencent à dater. Leur obsolescence est d'une actualité proche. Comment interroger la mémoire de ce lieu de vie ? Comment peut-on réhabiliter tout en conservant la trace des habitants ? Si on ne peut plus construire sur les terres forestières et agricoles, la densification devient une évidence. Comment cette forme urbaine peut répondre à ce paradigme pour évoluer et se réinventer ? »

Ces nombreuses interrogations poussent à nous intéresser à leurs identités, leurs évolutions, et aux ressentis des habitants face à ces constats.

Ce projet s'inscrit dans un partenariat avec :

Partenaires financiers

- Le Réseau des maisons de l'architecture
- Le Conseil national de l'Ordre des architectes
- La DRAC Nouvelle-Aquitaine
- La commune de Saint-Médard-en-Jalles
- Partenaires privés

Partenaires opérationnels

- Le CAUE de la Gironde
- Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine

- Artisans, commerçants et entreprises locales
- Établissements scolaires locaux
- Médiathèque & ludothèque de Saint-Médard-en-Jalles
- Associations locales

La résidence sera ponctuée de réunions de sensibilisation des acteurs locaux, d'émissions radio, de conférence, d'exposition, de publication.

Un cycle d'émissions de radio via le site Mezzanine sera activé pour rythmer les temps de la résidence.

Il alternera une programmation in situ sur le lieu de résidence et au 308 – Maison de l'Architecture à Bordeaux. L'espace d'exposition et/ou de conférence du 308 sera également mis à disposition de l'équipe en fin de résidence pour une présentation publique.

Le 308-Maison de l'Architecture en Nouvelle-Aquitaine sollicite la Commune pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 2 500 euros destinée à participer à l'organisation matérielle et technique de l'opération.

S'agissant d'un projet d'architecture et d'urbanisme de dimension nationale, dont les conclusions peuvent être d'un intérêt certain dans l'approche d'un avenir maîtrisé des nombreuses zones pavillonnaires de la Ville, en complément des études réalisées dans le cadre de l'élaboration de notre Charte architecturale et paysagère-Manifeste d'urbanisme.

Considérant ces éléments,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve le projet d'étude en résidence porté par le 308-MA Maison de l'Architecture en Nouvelle-Aquitaine sur la commune de Saint-Médard-en-Jalles tel que présenté ci-dessus,

Décide le versement d'une subvention d'un montant de 2 500 euros à l'association « Le 308-Maison de l'Architecture en Nouvelle-Aquitaine (308-MA) » en participation de la commune à la réalisation de ce projet.

Impute la dépense relative à la subvention de fonctionnement sur le budget principal de l'exercice 2022, article 6745.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 9 février 2022

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat
Stéphane Delpeyrat



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_023
Date de la décision :	2022-02-09 00:00:00+01
Objet :	VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION 308-MAISON DE L'ARCHITECTURE POUR UNE ÉTUDE EN RÉSIDENCE AQUITAINE. APPROBATION. DÉCISION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.2 - accordées aux associations
Identifiant unique :	033-213304496-20220209-DG22_023-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220209-DG22_023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1010
Nom original :		
DG22_023.pdf	application/pdf	840196
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220209-DG22_023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	840196

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 février 2022 à 10h25min23s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 février 2022 à 10h25min23s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 février 2022 à 10h25min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 février 2022 à 10h25min35s	Reçu par le MI le 2022-02-11